

COMMUNE
de
LA BERTHENOUX (Indre)

Procès-Verbal
Conseil Municipal du 31 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un janvier, à 19h30
le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA BERTHENOUX,
s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Philippe PATRIGEON, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2023

Présents :

M. PATRIGEON Philippe, M. LAURENT Michel, M. BLIN Maurice, Mme PAILLET Sandrine M. LABRUNE Emmanuel,
M. BARBIER Loïc

Excusés : Mme PILLET Michelle (P), M. PROTON Philippe, Mme PETOLON Lucie, Mme LAURENT Patricia (P), M.
CRUCHON Philippe (P)

Secrétaire de séance : M. LABRUNE Emmanuel

Début de séance : 19h30 Fin de séance : 20h55

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2022

DOSSIER 1 : ESPACE PUBLIC « AIRE DE COVOITURAGE – STATIONNEMENT »

Le maire rappelle le projet de création d'un espace public sur la parcelle AB 226 dite « réserve foncière » rue du stade.

Cet espace public sera réalisé en deux tranches :

- 1^{ère} tranche « aire de covoiturage – stationnement »
- 2^{ème} tranche « aire de camping-car », toujours à l'étude à ce jour

L'aire de covoiturage -stationnement sera composé de 12 places dont 1 PMR et 2 pour la recharge de véhicules électriques. Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre est chargé de l'installation et du fonctionnement de la borne de recharge.

Le coût prévisionnel des travaux pour la 1^{ère} tranche s'élève à 46 800.00 € HT.

Le maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » et une auprès de la Région.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet et décide de déposer une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur 50 % et une auprès de la Région pour 30 % du montant prévisionnel HT.

Vote : 9 pour 0 contre

Délibération 2023/001

« Le maire rappelle le projet de création d'un espace public « aire de covoiturage- place de stationnement » sur la parcelle AB 226 « rue du stade ».

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 46 800.00 € HT

Le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve** le montant prévisionnel des travaux à 46 800.00 € HT
- **prévoit** le financement suivant :

		Montant HT	%
Subventions sollicitées	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	23 400,00 €	50%
	Contrat Régionale de Transition Écologique	14 040,00 €	30%
Fonds propres		9 360,00 €	20%
Total		46 800,00 €	100%

● **sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

Pour copie conforme,

Le Maire,
Philippe Patrigeon

Le secrétaire de séance
Emmanuel LABRUNE »

Délibération 2023/002

« Le maire rappelle le projet de création d'un espace public « aire de covoiturage- place de stationnement » sur la parcelle AB 226 « rue du stade ».

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 46 800.00 € HT

Le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Contrat Régional de Transition Écologique

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve** le montant prévisionnel des travaux à 46 800.00 € HT
- **prévoit** le financement suivant :

		Montant HT	%
Subventions sollicitées	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	23 400,00 €	50%
	Contrat Régionale de Transition Écologique	14 040,00 €	30%
Fonds propres		9 360,00 €	20%
Total		46 800,00 €	100%

● **sollicite une subvention au titre du Contrat Régional de Transition Écologique**

Pour copie conforme,

Le Maire,
Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance
Emmanuel LABRUNE »

DOSSIER 2 : VIDEOPROTECTION

Le maire rappelle qu'il est envisagé d'installer un système de vidéoprotection dans le bourg afin de sécuriser les bâtiments publics et lieux sensibles.

Le coût prévisionnel s'élève à 31 998.78 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet et décide de déposer une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 30 % et une au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à hauteur de 50 % du montant prévisionnel HT.

Vote : 09 pour 0 contre

Délibération 2023/03

« Le maire rappelle le projet d'installation d'un système de vidéoprotection dans le bourg.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 31 998,78 € HT

Le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve** le montant prévisionnel des travaux à 31 998,78 € HT
- **prévoit** le financement suivant :

		Montant HT	%
Subventions sollicitées	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	9 599,63 €	30%
	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	15 999,39 €	50%
Fonds propres		6 399,76 €	20%
Total		31 998,78 €	100%

- **sollicite une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance**

Pour copie conforme,

Le Maire,
Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance
Emmanuel LABRUNE »

Délibération 2023/04

« Le maire rappelle le projet d'installation d'un système de vidéoprotection dans le bourg.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 31 998,78 € HT

Le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve** le montant prévisionnel des travaux à 31 998,78 € HT
- **prévoit** le financement suivant :

		Montant HT	%
Subventions sollicitées	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	9 599,63 €	30%
	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	15 999,39 €	50%
Fonds propres		6 399,76 €	20%
Total		31 998,78 €	100%

- **sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

Pour copie conforme,

Le Maire,
Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance
Emmanuel LABRUNE »

DOSSIER 3 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Le maire donne lecture des demandes de subventions déposées par les associations de la commune.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de maintenir les subventions 2023 et seront validées lors du vote du budget.
- de les verser en octobre sous conditions que l'association ait organisé une manifestation sur la commune

Un courrier sera adressé à l'ensemble des associations, après le vote du budget, pour notifier la subvention et les conditions de versement.

QUESTIONS DIVERSES

✚ Suivi des travaux :

- Cimetière : les travaux de relevage seront terminés début février
- Sécurisation de l'entrée de bourg et carrefour des Loges/RD68 : début des travaux semaine 10
- Éclairage public : un mât supplémentaire sera installé à l'entrée de la place de l'église et le luminaire situé sur le bâtiment du « 1 rue du stade » sera supprimé

✚ Lecture du courrier du Tribunal Judiciaire pour la vente d'un bois sur la commune. Le conseil municipal décide de ne pas se positionner sur cette vente.

Le maire,
Philippe PATRIGEON



le secrétaire de séance
Emmanuel LABRUNE

A handwritten signature in black ink, corresponding to Emmanuel Labruné, the secretary of the meeting.